



Cugistoria

10 Chemin du Dindolet
Quartier Ste-Catherine
cugistoria@wanadoo.fr
13780 CUGES-les-PINS
499 025 344 00015 - 913E

Assemblée générale du 22 mars 2024

Présents : mesdames Agnès Airaud-Chiara, Michèle Amar-Carbone, Michèle Bérenger, Chantal Clerc, Chantal Jalmar, Corinne Jayne, Audrey Molina, et messieurs Gilles Aicardi, Jean-Paul Demouveaux, Christian Foschi, Roland Olivier, Alain Ramel.

Frédéric Adragna a donné procuration à Alain Ramel, Fabienne Barthelemy à Chantal Clerc, Jean-Pierre Bérenger à Michèle Bérenger, Patrick Blanc à Corinne Jayne, Denise Demouveaux à Jean-Paul Demouveaux, Raoul Grenier à Agnès Airaud-Chiara, Christian Kerneis à Gilles Aicardi, Jean-Christophe Landreau à Christian Foschi, Willy Lemoine à Michèle Amar-Carbone, Yolande Olivier à Roland Olivier, Eric Remen à Audrey Molina.

Sont également présents Alain Amalric et Gilles Liccioni.

Rappel de l'Ordre du jour :

- ⇒ Bilan moral 2023
- ⇒ Bilan financier 2023
 - ⇒ Projets 2024
- ⇒ Paiement des cotisations 2024
- ⇒ Démission du Conseil d'administration élu en 2022, élection d'un nouveau Conseil
 - ⇒ Questions diverses.

L'assemblée peut valablement délibérer, le quorum, calculé conformément à l'article 16 des statuts en fonction du nombre de membres à jour de leur cotisation, étant atteint.

1. Bilan moral

La présidente remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. Elle présente le bilan moral.

L'an dernier l'association a participé :

- Le 27 mai à l'animation des « Vieux métiers », portée par l'Amicale des mulets, où ont été évoqués les pégouliers et les résiniers. Participation suivie de la publication d'un nouveau fascicule sur la poix et la résine.
- Le 9 septembre, au Forum des associations.
- Les 25 et 26 novembre, au marché de Noël.

Par ailleurs, les deux projets majeurs adoptés lors de la précédente Assemblée générale ont été menés à leur terme, à savoir :

- Du 1^{er} au 10 avril, l'opération « Cuges en vues », avec une exposition et un concours photos. L'exposition a connu une bonne fréquentation et a eu du succès auprès de ceux qui l'ont visitée. Y a été relevée la présence de quelques nouveaux habitants, ce qui est un point positif supplémentaire. Pour le concours photos, plusieurs jurys avaient été formés. A signaler le sérieux du jury jeunesse, constitué, grâce à l'aide de madame Hugon, institutrice à Cuges, d'élèves du CM2 et de membres du CMJ.

Il faut remercier les bibliothécaires, car ce sont elles qui ont accueilli les candidats et réceptionné leurs photos. Cela a offert une large plage horaire à ceux qui voulaient participer, tout en assurant l'impartialité du choix des jurys. Il faut également remercier Katia et le service communication qui ont relayé au mieux les informations.

A noter également la participation de l'association Tadolchance qui a poursuivi « Cuges en Vues » par une exposition de photos, prises par une artiste photographe venue du Luxembourg, qui a cherché à s'inspirer du travail de Cugistoria.

- La poursuite de l'opération « Chapelle Sainte-Madeleine ». Pour mémoire, Cugistoria avait nettoyé le site en 2022. En 2023, grâce aux conseils et à l'aide de Corinne Jayne et d'Alain Amalric, l'association a pu commencer à consolider les restes de murs. Trois interventions ont été programmées : en juin, sous un soleil de plomb, en septembre, avec un bel orage, et en décembre où il gelait à pierre fendre... Malgré ces aléas climatiques, le projet a commencé à prendre à forme.

Pour économiser les frais de transport, Alain Amalric s'est servi de son camion pour aller chercher le sable et la chaux. Ces matériaux, que la commune devait prendre en charge, ont été en définitive payés par Cugistoria, le document signé par monsieur le maire n'étant pas le bon : pour gagner du temps, c'est donc Alain Amalric qui a avancé le montant des factures.

Une rencontre avec le responsable des services techniques a eu lieu en décembre. Il a été étudié, d'une part, la possibilité de déplacer la clôture grillagée qui longe le chemin afin de faciliter le passage le long du mur, et d'autre part, d'aménager une butée au ras du sol pour détourner les eaux de ruissellement qui fragilisent le bâti. En principe, ces travaux ont dû être chiffrés et présentés aux élus dans le cadre de la préparation du budget 2024.

Concernant la chapelle, un courrier a été adressé à monsieur le maire pour savoir si le Centre des Impôts fonciers avait fait le nécessaire pour régulariser la situation de la chapelle. Pour mémoire, celle-ci n'est plus cadastrée depuis 1934. Cette anomalie a amené à interroger la collectivité au regard de la couverture des assurances (sachant que Cugistoria, pour sa part, est assurée dans le cadre des manifestations qu'elle organise).

Nous attendons la réponse à ce courrier, lequel doit également nous communiquer la bonne marche à suivre pour la prise en charge des sacs de chaux en 2024.

De plus, nous allons vérifier le nom du propriétaire de la partie haute de la parcelle.

Par ailleurs, Cugistoria a été sollicitée par l'association des agriculteurs de Cuges (AAPC), qui souhaite monter un dossier de financement auprès du PNR en vue de créer différents parcours « agrotouristiques ». L'association Cuges-Randos-Loisirs a également été contactée. Une liste des sites qui mériteraient d'être signalés au regard du patrimoine a été dressée. Pascal Lahaye a commencé à préparer quelques « boucles » permettant de les relier. Ces circuits sont actuellement à l'étude. Le projet prévoit à terme leur inscription officielle, y compris dans le cadre du PNR, et donc la réalisation de panneaux explicatifs, complétés par des QR-Codes intermédiaires. Ces derniers pourraient renvoyer au site Internet de Cugistoria.

Cette éventualité a incité à reprendre en main le site, qui depuis quelques années n'a été mis à jour que pour annoncer une manifestation. Une page consacrée à la chapelle Ste-Madeleine est d'ailleurs en cours de préparation.

Mme Laëticia Tremouilhac, conseillère municipale déléguée au PNR, a également contacté Cugistoria, attendant de la part de l'association la réalisation d'un parcours de randonnée. Nous l'avons donc invitée à se rapprocher de l'AACP pour éviter les doublons.

Cugistoria a été sollicitée par Alain Ramel pour participer au travail en cours sur la dénomination des chemins. Il s'agit essentiellement des impasses qui se sont formées à la suite de division de parcelles. Elles sont donc quasiment toutes situées dans les écarts. Les noms à caractère historique se justifient surtout dans le centre-ancien, il a principalement été proposé des noms de végétaux. Une deuxième consultation est prévue.

Le bilan moral est mis au vote et adopté à l'unanimité.

2. Bilan financier

La synthèse financière a été adressée à tous les adhérents en même temps que la convocation, afin que chacun ait le temps d'en prendre connaissance et de l'étudier avant l'Assemblée générale. Les comptes détaillés ainsi que tous les justificatifs de dépenses sont mis à la disposition des adhérents présents.

Jean-Paul Demouveaux, trésorier, présente le bilan financier.

En 2023 les recettes de fonctionnement restent stables (1111,10 € contre 1087,00 €). La trésorerie profite de la rétrocession de 1Pacte (480,00 €), ce qui porte les rentrées financières à 1591,10 €,

Les frais de fonctionnement ont diminué (570,76 € contre 600,73 € en 2022). En dehors des frais d'assurances (139 €), le poste le plus important concerne les frais de reproduction (impression des livrets + photos A4 et A3 de l'expo), soit, avec le nouveau fournisseur (contrat 1Pacte), 91,26 € pour 2343 copies NB (17,71 €) + 973 copies couleurs (73,55 €). Avec l'ancien matériel, et si nous étions restés chez BContact, nous aurions payé 82 € au lieu de 17,71 €, auxquels il aurait fallu ajouter 584,00 € pour les copies couleurs faites en extérieur, soit, avec l'achat du copieur couleur et le changement de fournisseur, une économie estimée à 574,74 €.

Autre poste en diminution, les frais bancaires : avec l'ouverture d'un compte au Crédit Mutuel, ils se montent à 45,00 €. Rester à la Banque Postale aurait coûté 118,60 €.

Les deux décisions prises lors de l'AG 2022 ont donc permis de réaliser des économies substantielles.

En 2023, la section de fonctionnement est, comme l'an dernier, excédentaire (excédent de 540,34 €). Sur un plan comptable, n'apparaît pas dans cette synthèse la dotation aux amortissements, laquelle s'élève à 739,20 €. Elle figure en revanche au compte de résultat du bilan de l'exercice.

Au chapitre des dépenses exceptionnelles, figurent l'expo-concours photos (333,72 € dont 231 € pour les récompenses du concours) et les matériaux pour les travaux à la chapelle Sainte Madeleine (230,07 €).

Cette dernière dépense n'aurait pas dû être prise en charge par l'association. Néanmoins, en 2023, les disponibilités financières ont progressé passant de 1545,16 € à 1956,25 €. Elles permettront de couvrir les dépenses courantes en 2024, tout en continuant à contenir les dépenses en vue des prochains projets.

Le bilan financier mis au vote est adopté à l'unanimité.

3. Les projets pour 2024

Concernant les Vieux Métiers, l'Amicale des Mulets souhaite marquer une pause. Elle prévoit de relancer le Triathlon des Fadas, les trois épreuves étant : jouer au tennis avec une poêle, jouer au foot avec un ballon de rugby, jouer à la pétanque avec des boules carrées en bois. Le Triathlon a été programmé le samedi 22 juin. D'ores et déjà, Cugistoria a accepté d'apporter un soutien logistique. Plus de détails seront connus après la réunion qui doit avoir lieu le 5 avril. L'idée séduit les membres de l'Assemblée générale qui ont envie de former une équipe. Audrey Molina suggère la création de tee-shirts au nom de Cugistoria.

En 2024, comme évoqué précédemment, un effort sera porté pour développer le contenu du site Internet. Il est rappelé que toutes les idées, images et documents sont les bienvenus.

A l'automne, il pourrait être organisé, comme il y a quelques années, une visite de Cuges. Plusieurs personnes ont en effet manifesté le désir d'y participer.

Lors d'une précédente réunion, il avait été noté qu'en 2024, ce serait l'anniversaire des 80 ans de la Libération. La libération de Cuges fait chaque année l'objet d'une évocation lors des commémorations du 20 août. C'est un sujet qui a été abordé à plusieurs reprises ces dernières années. Par ailleurs, Cuges n'a pas spécialement été un foyer de Résistance. En revanche, des habitants de Cuges se sont engagés dans la Résistance.

Par conséquent, plus que la Libération, c'est plutôt le thème de la Résistance qui pourrait être abordé cette année. Pourrait ainsi être évoquées la mémoire de Fortuné Jayne, dit Henri, celle de son épouse, Valentine, celle de sa belle-sœur, Mireille Lauze, ainsi que celle de Baptistin Roubaud. En prenant le thème de la Résistance, on pourrait également faire connaître aux nouveaux habitants l'histoire du charnier de Signes, dont ce sera également l'anniversaire des 80 ans, et qui a concerné les habitants de Cuges. Plutôt que la date du 20 août, celle du 18 juillet pourrait être le point de départ d'une expo.

Renseignements ont été pris auprès des bibliothécaires. Elles n'ont pas prévu d'animation dans cette période : l'expo pourrait être organisée à la bibliothèque. A confirmer cependant.

L'Assemblée générale retient le projet, tout en remarquant qu'il faudra éviter la confusion entre résistants et prisonniers de guerre, que ces derniers soient partis dans les camps ou pas. Il faudra en effet veiller à ne pas ranimer d'anciennes animosités.

Gilles Aicardi suggère que l'on organise un déplacement à la Motte-du-Caire où l'on pourrait peut-être trouver quelques éléments supplémentaires. La présidente envisage de contacter l'historien Robert Mencherini qui a beaucoup étudié la Résistance en Provence.

S'il y a des textes à mettre en valeur, Chantal Jalmar propose que l'on demande aux Chuchoteuses de les lire.

Corinne Jayne trouve que l'on devrait être habillé avec des vêtements de cette époque.

Chantal Clerc pense que l'on pourrait se rapprocher de Cuges-Randos-Loisirs pour organiser une randonnée au mémorial du Charnier de Signes.

Dans un souci de coordination, il faudra se rapprocher de Christophe Leroy qui organise le défilé du 20 août.

Roland Olivier demande si l'histoire de l'école Condorcet a été abandonnée. Jean-Paul Demouveaux répond que l'absence du registre des délibérations sur la période-phare des lois Jules Ferry et de la loi de 1905 sur la laïcité a ralenti l'avancement des recherches, mais qu'elles vont reprendre. Gilles Aicardi fait toutefois remarquer qu'il s'agit de lois d'une portée nationale, et que par conséquent l'importance des décisions municipales ne devrait pas avoir joué un rôle majeur. Il lui est répondu que les décisions en matière d'éducation ont de tous temps été imposées par les régimes politiques en place. En revanche, aucune commune ne s'y est pliée de la même manière, que ce soit financièrement ou par rapport aux équipements mis à disposition des enseignants. C'est ce qui manque à Cuges pour la période considérée. C'est dommage, car il est toujours intéressant de voir comment une collectivité territoriale répond aux exigences de l'Etat et à ses orientations.

La présidente ajoute qu'Alain Francès a été contacté pour livrer son témoignage en tant que directeur de cette école durant de nombreuses années. Passé un moment de découragement, l'étude va être poursuivie. Un important travail a déjà été fourni, et il serait dommage qu'il soit perdu.

Audrey Molina propose que, à partir de toutes les photos rassemblées, soit montée une exposition en forme de trombinoscope où chacun pourrait essayer de se reconnaître ou de reconnaître une de ses connaissances. Michèle Bérenger relève qu'il faudra faire attention au droit à l'image. Projet à suivre.

4. Paiement des cotisations 2024

Il est procédé au paiement des cotisations. Le trésorier enregistre le renouvellement de ces dernières. Cugistoria compte deux nouveaux adhérents : Alain Amalric et Gilles Liccioni, à qui il est souhaité la bienvenue.

5. Démission du Conseil d'administration élu en 2022, élection d'un nouveau Conseil

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration élu en 2022 démissionne. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Conseil, nommé pour deux ans, à savoir pour 2024 et 2025.

Se représentent : Gilles Aicardi, Agnès Airaud-Chiara, Michèle Amar-Carbone, Chantal Clerc, Jean-Paul Demouveaux. Audrey Molina. Chantal Jalmar pose sa candidature. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira après l'Assemblée générale aux fins d'élire un nouveau bureau.

6. Questions diverses

L'Office du tourisme d'Aubagne a proposé à Cugistoria d'adhérer à leur organisme. Après discussion, l'Assemblée générale n'en éprouve pas la nécessité, et charge la Présidente de leur répondre par la négative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

La Présidente
Michèle Amar-Carbone

La secrétaire
Chantal Clerc